

# Violences faites aux femmes à Monaco en 2023

Cette publication présente les principales données disponibles sur les violences faites aux femmes à Monaco durant l'année 2023. Réalisée à la demande et avec le support du Comité pour la promotion et la protection des droits des femmes, elle dresse un état des lieux de ces violences selon différents indicateurs mesurables. Ces informations ont été récoltées et analysées par l'IMSEE auprès des différentes sources institutionnelles, associatives ou encore d'établissements de santé, identifiées comme référentes sur cette thématique en Principauté de Monaco.

La lecture de ces résultats doit être faite avec une précaution indispensable, du fait de la multiplicité des sources et des méthodologies de comptage utilisées (voir avertissement et notes méthodologiques<sup>(1-4)</sup>).

Recenser, objectiver et étudier ce phénomène est indispensable pour orienter l'action publique et apporter des réponses efficaces et adaptées afin de mieux lutter contre ce fléau. C'est également un levier pour mobiliser l'ensemble de la société contre ces violences.

**AVERTISSEMENT : Compte tenu du caractère hypersensible des informations recueillies, de la taille du périmètre ainsi que du décalage temporel dans le suivi des dossiers, les résultats présentés dans ce document s'entendent entité par entité et doivent être considérés indépendamment les uns des autres. Les effectifs recensés ne traduisent pas le suivi de parcours des individus comptabilisés dans les différents organismes. Ainsi les résultats présentés ne sont pas comparables entre eux et ne doivent en aucun cas être additionnés.**



Source : Direction  
de la Sûreté Publique

## Faits de violences enregistrés par la Direction de la Sûreté Publique en 2023

- **55 cas de violences** commises envers les femmes en 2023 ont été recensés par les services de la Police, contre 53 en 2022<sup>(3)(5)</sup>.
- **47 %** de ces violences (soit 26 cas) sont commises par le **conjoint ou ex-conjoint** de la femme victime. 3 hommes ont également été victimes de violences de la part de leur conjointe ou ex-conjointe.
- **58 %** de ces femmes victimes résident en **Principauté de Monaco**.
- Les femmes victimes de violences sont âgées de **42 ans** en moyenne et l'âge moyen des auteurs de violences est de **45 ans**.
- Dans **75 %** des cas, des faits de **violences physiques** sont impliqués. **11 %** des cas concernent des **violences sexuelles, y compris viol**.
- **47 % des cas** sont commis au **domicile** de la victime ou de l'auteur des violences.
- **45 plaintes** et **3 mains courantes** pour des violences commises envers des femmes en 2023 ont été déposées.



Source : Direction des  
Services Judiciaires

## Traitement judiciaire des affaires de violences en 2023

- **57 procédures** ont été ouvertes en 2023 pour des cas de violences envers les femmes.
- Ces procédures impliquent dans **70 %** des cas des faits de **violences physiques** et dans **26 %** des cas des faits de **violences sexuelles, y compris viol**.
- À ce jour, **9 condamnations** ont été prononcées, **6 ordonnances de protection** ont été prises et **15** de ces affaires ouvertes en 2023 ont été **classées sans suite**.



Source : Centre Hospitalier Princesse Grace

## Victimes de violences recensées au Centre Hospitalier Princesse Grace en 2023

- En 2023, **162 femmes admises dans un service hospitalier** ont déclaré avoir subi des violences, dont **77 % des violences physiques** et **14 % des violences sexuelles, y compris viol.**
- Ces victimes sont âgées de **38 ans** en moyenne.
- **Près d'un tiers** des victimes habitent à **Monaco**, soit **52 femmes**.



Source : Association d'Aide aux Victimes d'Infractions Pénales

## Victimes de violences reçues par l'Association d'Aide aux Victimes d'Infractions Pénales en 2023

- **41 femmes** victimes de violences ont été reçues par l'association en 2023, dont **27** pour des faits commis dans l'année (44 et 11, respectivement en 2022). 5 hommes ont également été reçus par l'association en 2023, tous pour des faits commis dans l'année.
- **73 %** des femmes victimes reçues résident à **Monaco**, soit 30 femmes.
- Les femmes victimes ont **40 ans** en moyenne.
- Dans **63 % des cas**, les violences sur les femmes ont été commises par le **conjoint ou ex-conjoint** de la victime (aucun cas similaire reporté chez les hommes).
- En 2023, les **violences psychologiques** concernent **56 %** des cas de violences recensées contre les femmes. **44 %** des cas impliquent des faits de **violences physiques** et **37 %** des faits de **violences sexuelles, y compris viol.**



Source : Direction de l'Action et de l'Aide Sociales

## Victimes de violences reçues par la Direction de l'Action et de l'Aide Sociales en 2023

- La Direction de l'Action et de l'Aide Sociales a recensé **10 cas** de violences commises envers des femmes en 2023 (7 en 2022), toutes par leur conjoint ou ex-conjoint. Ces victimes ont toutes subi des **violences physiques** et/ou **psychologiques**. Aucun homme n'a été suivi par la DASO en 2023.



## NOTES MÉTHODOLOGIQUES

- (1) L'unité de compte est le fait de violence déclaré par la victime auprès des Services de police, du Parquet, des Services hospitaliers, de la Direction de l'Action et de l'Aide Sociales et de l'Association d'Aide aux Victimes d'Infractions Pénales. Ainsi, les chiffres présentés ne rendent compte que de la partie quantifiable et révélée de l'ensemble des violences commises envers les femmes, ils peuvent donc être sous-évalués.
- (2) Une même femme victime peut avoir été comptabilisée plusieurs fois, par exemple si elle a déclaré plus d'un cas de violence dans l'année ou si elle s'est présentée à différents services comptabilisant les faits de violence.
- (3) La méthodologie de report des faits de violence par les différents services ayant évolué en 2023, la comparaison de l'évolution du nombre de faits de violence commis entre 2022 et 2023 est peu pertinente. Par ailleurs, des délais sont souvent observés entre le moment et la déclaration des faits de violence.
- (4) Les définitions utilisées dans le cadre du recensement des faits de violence commis envers les femmes découlent des recommandations du Groupe d'experts du Conseil de l'Europe sur l'action contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO).
- (5) Le chiffre publié pour l'année 2022 en janvier 2023 a été revu à la hausse en raison des déclarations tardives et des nouveaux cas reportés par les services de la Police en 2023 pour des faits commis en 2022.



Comité pour la promotion  
et la protection des droits des femmes  
Ministère d'État  
Place de la Visitation  
98000 Monaco  
[www.dfm.mc](http://www.dfm.mc)



Institut Monégasque de la Statistique  
et des Études Économiques  
9 rue du Gabian  
98000 Monaco  
[www.imsee.mc](http://www.imsee.mc)